



GRAND BASSIN PARISIEN

## FNSEA GRAND BASSIN PARISIEN

Fondée en 1945, la FNSEA Grand Bassin Parisien est une organisation professionnelle agricole. Porte-voix d'une agriculture de plaine innovante et durable, elle réunit sur son territoire douze fédérations départementales du réseau FNSEA.

### Contact :

FNSEA Grand Bassin Parisien  
7 rue du Louvre 75001 Paris

Tel : 01 42 36 06 09

Email : [fnseanbp@reseaufnsea.f](mailto:fnseanbp@reseaufnsea.f)

[www.fnsea-bassin-parisien.fr](http://www.fnsea-bassin-parisien.fr)

Twitter @FnseaGBP

## CAHIER D'ACTEUR

### FNSEA Grand Bassin Parisien

### Quelle PAC 2021-2027 pour l'agriculture de plaine du bassin parisien ?

Par ses capacités de production et sa localisation géographique, l'agriculture de plaine du bassin parisien est au cœur de notre alimentation. Ses 78000 agriculteurs produisent, sur ses 6 millions d'hectares, 50% de la production nationale de blé, d'orge, de colza et de protéagineux, 95% de la production de betterave sucrière, 85% de la production de pomme de terre, 30% de la collecte de lait et 15% de l'élevage allaitant.

### **L'agriculture de plaine du bassin parisien est un maillon indispensable de notre souveraineté alimentaire.**

Mais c'est un maillon en mutation, soumis à un triple enjeu qui va dessiner son périmètre de production dans les années à venir :

- Les besoins alimentaires nationaux, européens et mondiaux,
- La fréquence et l'intensité des aléas associées au dérèglement climatique,
- La disponibilité des ressources (ressources techniques et technologiques, ressources hydriques, ressources humaines, ressources financières, ressources foncières, ressources naturelles).

Il faut donc une PAC recentrée sur le grand défi des prochaines décennies : le renforcement de notre souveraineté alimentaire.

### **La priorité doit être donnée à la sécurisation de nos capacités de production à l'heure où les aléas s'amplifient.**

## QUELLES MESURES ?

- **Il faut une PAC qui sécurise le montant des soutiens directs découplés.** C'est la variable d'ajustement financière indispensable qui assure un plancher de ressources aux exploitants.
- **Il faut une PAC qui facilite l'adhésion du plus grand nombre d'agriculteurs aux actions éligibles à l'éco-régime afin d'amplifier leurs effets levier.** Il faut privilégier des actions vertueuses en matière de :
  - Travail du sol, rotation, fertilisation, protection des plantes, modulation intra-parcellaire et alimentation animale.
  - Certification environnementale et chartes de bonnes pratiques d'élevage.
- **Il faut une PAC qui offre une large palette d'instruments de gestion des risques** dans une logique de cohérence et de co-responsabilité :
  - L'exploitant doit garder le maximum d'autonomie de gestion dans ses prises de décision.
  - Les pouvoirs publics doivent co-assumer financièrement le dispositif et assurer une coordination collective de l'ensemble des instruments.

Cette palette d'instruments comprend :

- Un socle de garanties minimum européen avec le maintien d'un mécanisme de régulation préventif des volumes et le paiement d'aide directe.
  - Des outils volontaires nationaux.
- **Il faut une PAC qui soutient les investissements productifs pour faciliter l'adaptation des exploitations au changement et préparer l'avenir. Les besoins sont colossaux et doivent être planifiés dans la durée.**

